

MISE EN ŒUVRE DU SAGE DU BASSIN DE LA SARTHE AVAL

RAPPORT D'ACTIVITE 2020

Validé par la Commission locale de l'eau, le 11/01/2021

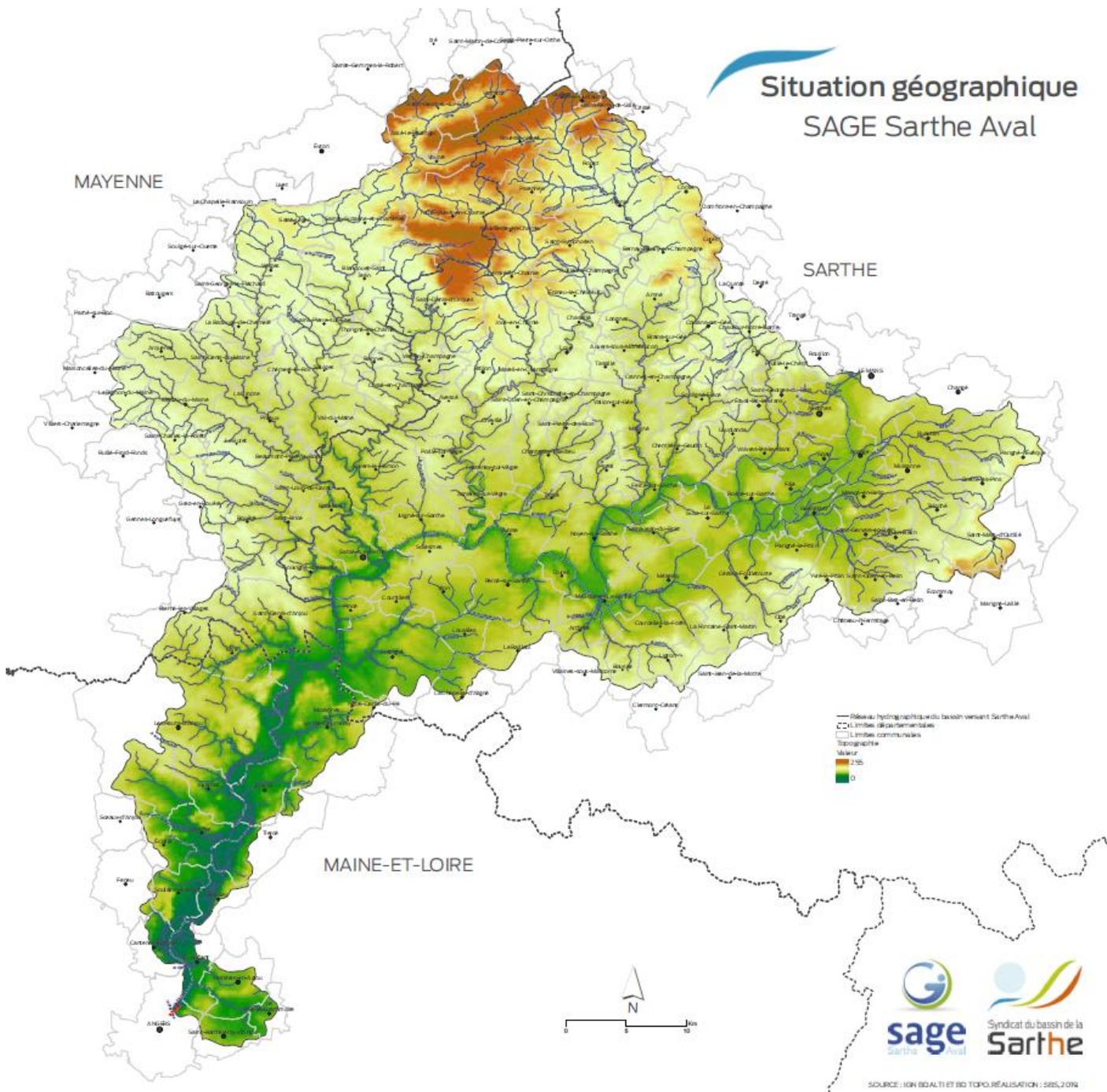
1 - Présentation du SAGE et rappel du contexte	2
2 - Présentation des activités de la Commission locale de l'eau.....	8
3 - Autres actions ou réunions suivies par la cellule d'animation de la CLE	11
4 - Mise en œuvre opérationnelle du SAGE.....	12
5 - Actions de communication.....	13
6 - Budget et financement.....	15
7 - Analyse, bilan et perspectives.....	16



Réinstallation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 11 janvier 2021 au Bailleul (72)

1 – PRESENTATION DU SAGE ET RAPPEL DU CONTEXTE

1.1 – Le bassin versant de la Sarthe Aval, périmètre du SAGE



D'une superficie de 2 727 km², le bassin versant de la Sarthe Aval est situé dans la région des Pays de la Loire. Il est à cheval sur trois départements : la Sarthe (113 communes), la Mayenne (48 communes) et le Maine-et-Loire (18 communes). Au total, 179 communes sont situées sur ce territoire, qui compte environ 260 000 habitants.

Le bassin versant de la Sarthe Aval fait partie du bassin versant de la rivière Sarthe (près de 600 communes, 8 000 km²). Il comprend la rivière de la Sarthe et ses affluents en aval de sa confluence avec l'Huisne (au Mans) jusqu'à sa confluence avec la Mayenne, en amont d'Angers. Longue de 135 km, la rivière Sarthe Aval est alimentée par près de 2 250 km de cours d'eau. Elle conflue en rive gauche avec le Loir, au cœur des basses vallées angevines, puis avec la Mayenne en rive droite, donnant naissance à la Maine. Enfin, après un parcours de 12 km, la Maine se jette dans la Loire.

1.2 – Masses d'eau concernées (objectif environnemental, évaluation et paramètres déclassants)

La dernière évaluation des masses d'eau validée par l'agence de l'eau Loire-Bretagne a été publiée fin 2019, et se base sur l'analyse de données réalisée en 2017. Cette évaluation redécoupe le bassin versant de Sarthe aval en 30 masses d'eau superficielle (contre 31 lors de la précédente évaluation de 2013).

L'état écologique évalué en 2017 est réparti ainsi :

- 1 masse d'eau est en bon état ;
- 17 sont en état moyen ;
- 4 sont en état médiocre ;
- 8 sont état mauvais.

60 % des masses d'eau sont autour de la limite bon / moyen état et 40 % sont dégradés (état médiocre ou mauvais). Le tableau de l'état écologique évalué en 2017 est détaillé par masse d'eau en page suivante.

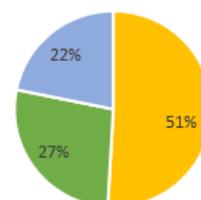
1.3 – Périmètre, Commission locale de l'eau et historique du SAGE

Le périmètre d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE a été arrêté le 16 juillet 2009.

La Commission locale de l'eau (CLE), dont la composition a été arrêtée initialement le 25 novembre 2010 par le Préfet de la Sarthe (coordonnateur du SAGE), a été renouvelée partiellement par l'arrêté du 14 décembre 2020.

Elle compte depuis 55 membres répartis en trois collèges (contre 54 membres auparavant, un nouvel usager étant entré dans la CL : l'association Filière Aquacole des Pays de la Loire) :

- Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux : **28 membres.**
- Collège des usagers, propriétaires fonciers, organisations professionnelles et associations : **15 membres.**
- Collège de l'État et des établissements publics : **12 membres.**



La séance plénière de réinstallation de la CLE le 11 janvier 2021 a acté la gouvernance suivante :

- **Présidence** : M. Antoine D'AMECOURT (CdC de Sablé-sur-Sarthe).
- **3 Vice-présidents** :
 - o 1^{ère} VP : Mme Adélaïde DEJARDIN (CdC des Coëvrons),
 - o 2^{ème} VP : M. Daniel CHEVALIER (conseil départemental de la Sarthe) ;
 - o 3^{ème} VP : M. Marc-Antoine DRIANCOURT (CdC des Vallées du Haut-Anjou).



A l'issue de la CLE Sarthe aval du 11 janvier (de gauche à droite) : M. Driancourt, M. d'Amécourt, Mme Dejardin et M. Chevalier.

Le SAGE a été approuvé par arrêté inter-préfectoral 10 juillet 2020.

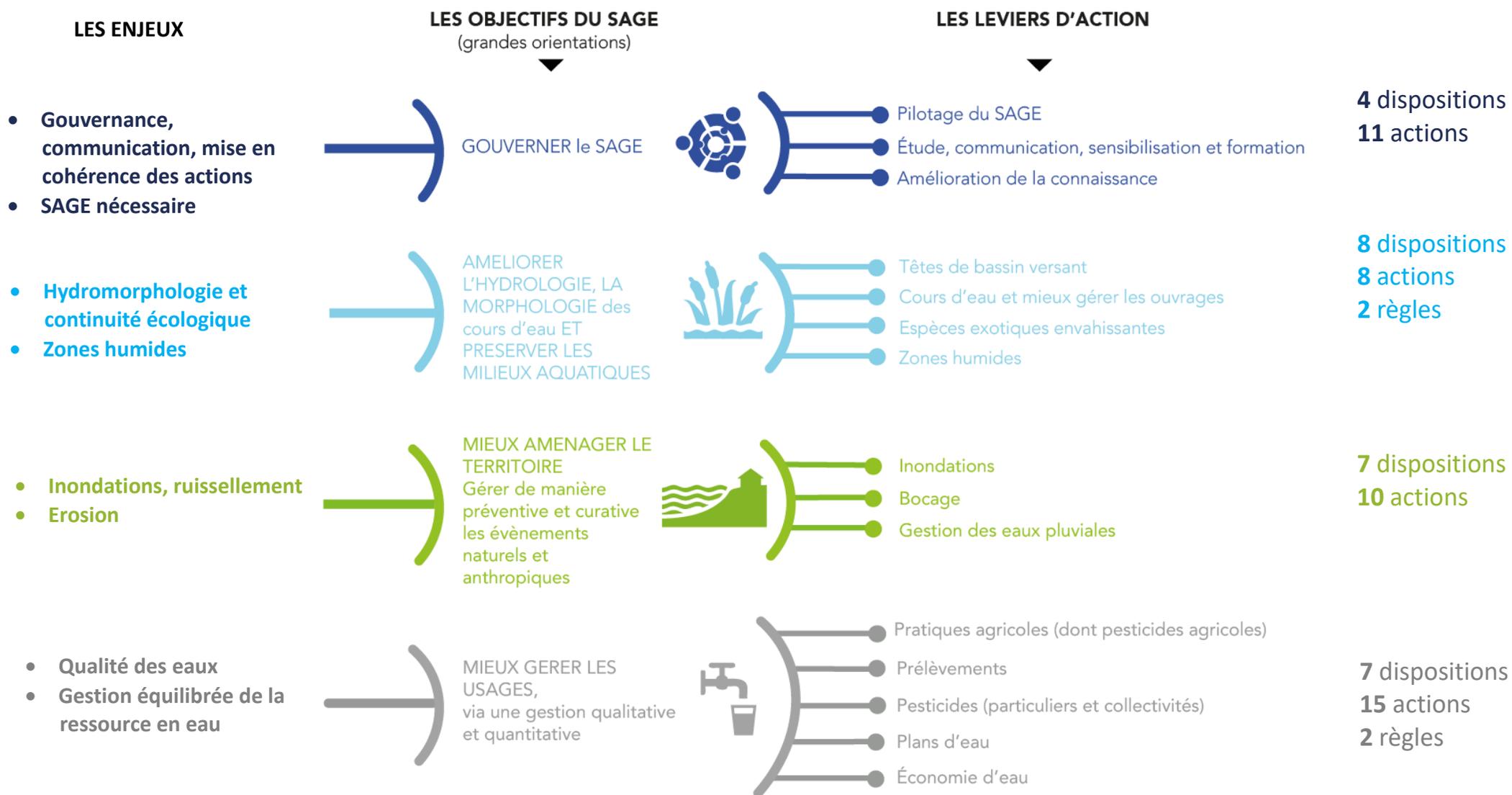
1.4 – Enjeux de l'eau identifiés sur le bassin versant et objectifs du SAGE

Lors de la phase de diagnostic du SAGE, les enjeux du territoire et les objectifs ont été définis. Les objectifs ont été complétés lors de la phase du scénario tendanciel. Pour chaque objectif, la CLE a défini des leviers d'action. Au total le projet de SAGE comprend 74 mesures : 44 actions, 26 dispositions et 4 règles (cf. schéma page 5).

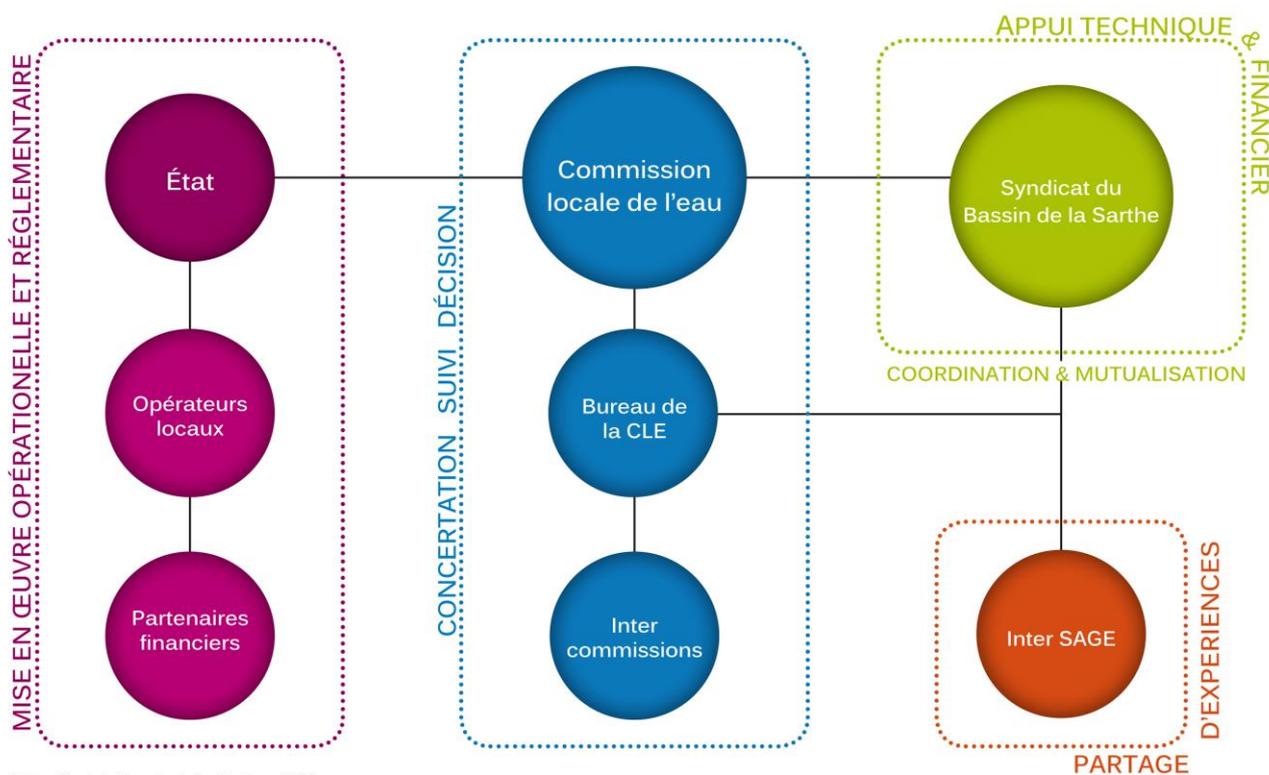
Classes de qualités 2017 de l'état écologique des cours d'eau du bassin de la Sarthe Aval par paramètre.

CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE EVALUE EN 2017	CODE	NOM	ETAT ECOLOGIQUE EVALUE EN 2017
FRGR0456	LA SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LE MANS JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA MAYENNE	3	FRGR1131	LE BARAIZE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0481	LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS ROUEZ JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1132	LE RAU DE PARCE-SUR-SARTHE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0482	LE ROULE CROTTE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	FRGR1139	LA VOUTONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0483	LE RHONNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1143	LA VEZANNE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0485	LA GEE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1157	LE FESSARD ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0486	L'ERVE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE TREULON	3	FRGR1162	LA BOUCHARDIERE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4
FRGR0487	L'ERVE DEPUIS LA CONFLUENCE DU TREULON JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1165	LE VAULOGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR0488	LA VAIGE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1169	LE RENOM ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0489	LE TREULON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'ERVE	3	FRGR1170	LE PREAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR0490	LA TAUDE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3	FRGR1187	LES DEUX FONTS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	3
FRGR1072	LE PIRON ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1202	LA BUJERIE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5
FRGR1085	LE PLESSIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4	FRGR1221	L'ORNE CHAMPENOISE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	4
FRGR1089	LA MARE-BOISSEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1262	LE PALAIS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE	2
FRGR1106	LE PRE LONG ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1271	LE VEGRONEAU ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA VEGRE	3
FRGR1108	LE MARGAS ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LA SARTHE	5	FRGR1582	LA VEGRE ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A ROUEZ	3

Les enjeux et objectifs du SAGE définis par la CLE en phase d'élaboration :



1.5 – Organisation mise en place



La mise en œuvre et la révision du SAGE sont assurées par la CLE (55 membres) et son bureau (24 membres).

Depuis le 1^{er} janvier 2018, la structure porteuse du SAGE est le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS). Syndicat mixte fermé depuis le 1^{er} juillet 2018, le SBS a pour objet d'assurer le portage technique, administratif et financier des trois Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) se trouvant sur son territoire (le SAGE du bassin de l'Huisne, le SAGE du bassin de la Sarthe Amont et le SAGE du bassin de la Sarthe Aval) en impulsant, facilitant et concourant à leur gestion cohérente durant leurs phases d'élaboration, de mise en œuvre et de révision.

A ce titre, il des compétences relevant de l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique. Il permet d'assurer la cohérence et l'efficacité des activités de ses membres en assurant un rôle général de coordination, d'animation, de communication, d'information et de sensibilisation sur les deux items suivants.

- 1^o) Études et appuis des Commissions Locales de l'Eau (CLE) dans le cadre de l'élaboration et la mise en œuvre des SAGE
- 2^o) Études, conseil, animation et coordination des actions relatives à la prévention des inondations

Le SBS est administré par un comité syndical composé de 43 délégués élus en leur sein par les 16 intercommunalités membres. Son président est M. Daniel CHEVALIER (Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe, vice-président de la CLE Sarthe Aval). Ses vice-présidents sont M. Pascal DELPIERRE (Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles, président de la CLE Sarthe amont), M. Michel ODEAU (Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise, président de la CLE Huisne) et M. Marcel MORTREAU (Communauté urbaine Le Mans Métropole)

En 2020, les Communautés de communes des Collines du Perche Normand, de la Vallée de la Haute Sarthe, Pays de Mortagne-au-Perche et du Pays Fléchois ont été rencontrées afin d'adhérer au SBS. Au 31 décembre 2020, les 16 établissements publics de coopération intercommunales à fiscalité propre, membres du SBS sont :

- Communauté de communes Sud Sarthe.
- Communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille.
- Communauté de communes du Cœur du Perche.
- Communauté de communes de l'Orée de Bercé Belinois.
- Communauté de communes du Perche.
- Communauté de communes du Sud Est du Pays Manceau.
- Communauté de communes Loué Brûlon Noyen.

- Communauté de communes de la Champagne Conlinoise et du Pays de Sillé.
- Communauté de communes Maine Cœur de Sarthe.
- Communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.
- Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise.
- Communauté de communes Maine Saosnois.
- Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe.
- Communauté de communes Le Gesnois Bilurien.
- Communauté de communes du Val de Sarthe.
- Communauté urbaine Le Mans Métropole.

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement du comité syndical, suite aux élections municipales de mars 2020. En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19, le comité syndical a été réinstallé le 16 septembre 2020. Par ailleurs, les travaux de réhabilitation du presbytère de Saint-Léonard-des-Bois, futur siège administratif du SBS, ont débuté en septembre 2020. L'emménagement dans ces locaux est prévu au printemps 2021.

Enfin, la recherche de cohérence avec les SAGE Huisne et Sarthe amont (portés également par le SBS) se traduit par les instances de partage d'expériences (inter CLE, réseaux techniques...) mises en place dans le cadre de l'Inter SAGE.

En 2020, l'équipe administrative et technique du SBS compte six agents. Deux nouveaux collaborateurs ont rejoint le syndicat :

- M. Romain BARBE en remplacement de M. Sacha GARNIER, arrivé en septembre pour occuper le poste de chargé de mission "Planification de la Prévention des inondations" ;
- M. Vincent IGELNICK, en remplacement Morgane BOITARD, arrivé en novembre pour occuper le poste de chargé de mission "SIG, analyse territoriale" ;

Les missions des agents sont organisées autour de l'administration générale du syndicat, la gestion des bassins versants, l'analyse territoriale via le système d'information géographique et la communication. Pour répondre au mieux à sa mission d'appui au territoire, le SBS dispose ainsi d'une équipe aux compétences variées, dans les domaines de l'agronomie, de la qualité de l'eau, de la géomatique, de l'hydraulique, de l'animation et de la planification territoriale.

Ces moyens sont mutualisés pour les trois SAGE.

2 – PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU

2.1 – Séance plénière de la CLE

Une séance plénière de CLE a été organisée en 2020.

Date et lieu	Nb. de membres présents ou représentés	Principales discussions, conclusions, décisions
28/01/2020 Sablé sur Sarthe (72)	26/54 (48%) dont : - Collège des élus : 11/28 (39%) - Collèges des usagers : 10/14 (71%) - Collège de l'État : 5/12 (42%)	- Préparation de l'approbation du SAGE et de la phase de mise en oeuvre - Adoption du rapport annuel d'activité 2019.
Ordre du jour :		
<ol style="list-style-type: none"> Adoption du compte-rendu de la séance du 18 décembre 2019 Validation du rapport d'activité 2019 et des objectifs 2020 Préparation de la phase de mise en oeuvre : <ol style="list-style-type: none"> Planning prévisionnel 2020 Outil de suivi de la mise en oeuvre : le tableau de bord Temps d'échange : attentes du rôle de la CLE en phase de mise en oeuvre 		

En raison de la prise tardive de l'arrêté modifiant la composition de la CLE, suite aux élections municipales de mars 2020, la séance de réinstallation de la CLE n'a pas pu être programmée en 2020.

2.2 - Réunions du bureau de la CLE

Aucune réunion de bureau de CLE n'a pu être organisée en 2020.

2.3 – InterSAGE

Réseau technique Aménagement et Gestion des Milieux Aquatiques

Une journée d'échange du réseau technique AGMA fut initialement programmée le 26 novembre 2020 mais en raison du second confinement lié à la crise sanitaire COVID-19, cette journée a dû être reportée au début d'année 2021.

2.4 – Les avis de la CLE et de son bureau

L'article 6 de ses règles de fonctionnement précisait en 2020 que « la CLE donne mandat à son bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie. Néanmoins, lorsque cela est impérativement jugé nécessaire, le président peut être amené à réunir la CLE. ». De plus, aucune règle ne permettait de délibérer en distanciel.

L'état d'urgence sanitaire une bonne partie de l'année, ainsi que le renouvellement des membres suite aux élections municipales de 2020 (et notamment la fin de mandat de l'ancienne présidente de la CLE Sarthe aval) n'a pas permis de réunir la CLE et son bureau pour délibérer sur divers avis. Néanmoins, certains avis, sans enjeu vis-à-vis de la compatibilité ont pu être émis pour la CLE, représentée par la Présidente ou le 1^{er} Vice-président :

- Avis favorable sur le PLUi de la communauté de communes de Sablé sur Sarthe,
- Avis favorable sur le lancement du contrat territorial EAU : « CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme »

Le reste de l'année, d'autres avis, uniquement techniques, ont été examinés par la cellule d'animation de la CLE, le bureau et la CLE ne pouvant pas être réunis :

- Avis technique sur le « zonage quantitatif » proposé dans le cadre de la révision du SDAGE Loire-Bretagne

D'autres avis techniques sont émis conjointement sur les 3 périmètres de SAGE, à l'échelle du bassin de la Sarthe :

- Contributions des animateurs du SbS concernant le projet d'arrêté cadre sécheresse de la Sarthe

L'ensemble de ces avis sont disponibles sur le site internet du SBS : <https://www.bassin-sarthe.org/les-avis-rendus-par-les-cle.html>

Pour faciliter l'analyse des dossiers et pour s'adapter au contexte particulier qui impose le distanciel, la CLE de réinstallation du 11 janvier 2021 a modifié ainsi ses règles de fonctionnement :

« Concernant les dossiers sur lesquels l'avis de la CLE est saisi, le Président et ses 3 Vice-présidents se réunissent pour analyser les enjeux du projet face à la compatibilité avec le SAGE, et jugent ainsi de la procédure à mener :

- si l'enjeu est faible (aucune incompatibilité majeure avec le SAGE, seulement des remarques pour l'amélioration de la prise en compte de la ressource en eau et ses milieux), la CLE mandate le Président et ses 3 Vice-présidents pour émettre un avis ;
- sur un projet à enjeu fort (incompatibilité avec le SAGE ou thématique jugée sensible), le Président et ses 3 Vice-présidents réunissent le bureau, qui aura ainsi mandat de la CLE pour délibérer sur un avis ;
- sur des projets d'envergures sur lesquels l'avis de la CLE est officiellement saisi, lorsque cela est impérativement jugé nécessaire, le président et les 3 Vice-présidents peuvent décider de réunir la CLE pour émettre un avis. »

2.5 – Projets menés à l'initiative de la CLE : lancement de la phase de mise en œuvre du SAGE !

La CLE avait ciblé comme objectif principal pour 2020 (cf. rapport d'activité de 2019) de lancer la phase de mise en œuvre du SAGE, dès son approbation. L'approbation ayant été actée par arrêté préfectoral le 10 juillet 2020 :

- dans l'attente de l'approbation, le premier semestre a servi à l'anticipation de cette mise en œuvre, en rencontrant avec l'agence de l'eau les principaux maîtres d'ouvrages que sont les syndicats de rivière du territoire.
- le second semestre, suite à l'approbation, a permis la préparation de la mise en œuvre du SAGE via le montage de deux contrats sur le territoire de Sarthe aval :
 - un contrat sur la portion du Maine-et-Loire (49) : le "CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme" (CT-EAU BVAR), piloté conjointement par le syndicat des Basses Vallées Angevines et de la Romme (SMBVAR) et le CD 49.
 - Un contrat sur les portions mayennaises (53) et sarthoises (72) du périmètre du SAGE Sarthe aval : "CT-EAU Sarthe aval" (CT-EAU SAV), pilotée est la structure porteuse du SAGE, le Syndicat du Bassin de la Sarthe.

En effet, l'outil principal de mise en œuvre du SAGE passe par un contrat de financement nommé Contrat Territorial EAU (CT-EAU). Ces deux contrats sont établis pour une période de 3 ans, sur 2021-2023. Ils sont signés entre l'ensemble des acteurs du territoire s'engageant dans la mise en œuvre d'actions, à savoir :

- D'une part, tous les maîtres d'ouvrages qui s'engagent à porter les travaux visant la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et répondant aux objectifs du SAGE.
- Et d'autre part, les financeurs, qui sont principalement l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire. Les départements financent également certaines actions sur leur territoire.

En amont de ce contrat, la volonté de la CLE a été de communiquer le plus largement possible auprès de tous les maîtres d'ouvrage potentiels. Ainsi, un appel à projet a été mené afin de porter la connaissance de tous les projets locaux dans ce domaine auprès des financeurs.

Une forte mobilisation a été identifiée pour ces premiers contrats de mise en œuvre sur le territoire, avec pour chaque contrat 30 à 40 maîtres d'ouvrages qui ont candidaté sur leurs actions.

Ces deux contrats seront finalisés début 2021, suite aux passages des les instances de validation des financeurs.

3 - AUTRES ACTIONS OU REUNIONS SUIVIES PAR LA CELLULE D'ANIMATION DE LA CLE

3.1 – Les actions de la cellule d'animation

Au cours de l'année 2020 la cellule d'animation du SAGE Sarthe aval a été réorganisée ainsi :

- 1 ETP animateur de SAGE : Julie STEIN.
- 1/3 ETP gestionnaire administrative : Julie RAZAFIMBELO.
- 1/3 ETP chargé de mission Planification des inondations et appui technique GEMAPI (volet hydraulique) : Romain BARBE (arrivé en septembre 2020 à la suite de Sacha Garnier).
- 1/3 ETP chargée de mission SIG, analyse territoriale : Vincent IGELNICK, géomaticien (arrivé en novembre 2020, à la suite de Morgane Boitard).

De plus, un stage de fin d'étude, porté par Julia CAVALIER-LEBRUN, a été déployé entre mars et août 2020 pour démarrer une étude sur les plans d'eau sur Sarthe aval. Pour rappel, cette étude est issue d'un appel à projet de l'Office Français de Biodiversité (OFB) en 2018, auquel la CLE avait décidé de répondre et a été retenue parmi 8 territoires en France. Cette étude de recherche appliquée vise à tester sur un bassin-versant une méthode scientifique pour évaluer l'Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques.

Les actions à noter sont :

- **Lancement de l'étude OFB « Impacts cumulés des retenues sur les milieux aquatiques » : étape 1 de mars à août 2020 :**
Pour l'étude plans d'eau, Julia CAVALIER-LEBRUN et Julie STEIN ont contacté en bilatéral (un à un par téléphone pendant le confinement de mars-avril 2020) chaque acteur concerné par cette thématique. L'objectif était d'informer sur le lancement de cette étude et de récupérer les données du territoire. L'étape 1 a été finalisée en août 2020. L'étude se poursuit en 2021-2022.
- **Appui opérationnel GEMAPI et conseil aux collectivités du SBS :**
Romain BARBE, en tant que chargé de mission GEMAPI, a rencontré les structures GEMAPIennes de l'ensemble du bassin de la Sarthe, dont le territoire de Sarthe aval. Ces rencontres visaient à présenter le poste avec les missions d'appui du SBS envers ces structures, à échanger sur la mise en place de la compétence GEMAPI et à recenser les attentes des structures GEMAPI. Sur le bassin de la Sarthe aval, les 4 syndicats GEMAPI du territoire ont été rencontrés.
- **Système d'information géographique (SIG) :**
 - Tableau de bord commun sur les 3 SAGE : Huisne, Sarthe amont et Sarthe aval
 - Mise en ligne sur le site internet du SBS de la base cartographique dynamique « Carmen »
 - Acquisition de l'outil de l'EPTB Sèvre nantaise « suivi de la qualité des eaux »
 - Appui à l'élaboration des fiches actions du contrat CT-EAU

3.2 - Suivi des projets et participation aux divers groupes de travail

Les réunions auxquelles l'animation du SAGE Sarthe aval a été présente et représentée sont :

- Appui opérationnel GEMAPI et conseil aux collectivités du SBS:

Collectivités	Objet
Pruillé-le-Chétif et Saint-George-du-Bois	Echange problématique inondation sur la commune de Pruillé le chétif (72)
SMSEAU (Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié)	Echanges préalables au lancement d'une étude hydrologique visant à restaurer une zone humide sur la commune de Oizé (72).
	Echanges préalables au lancement d'une étude hydraulique / hydrologique visant à réduire le risque inondation sur la commune de Saint-Mars d'Outillé (72).
	Echanges préalables au lancement d'une étude diagnostic visant à caractériser les écoulements par ruissellement sur la partie amont du bassin versant de l'Orne Champenoise.
	Echanges préalables au lancement d'une étude hydraulique / hydrologique visant à réduire le risque inondation sur la commune de Cérans-Foulletourte (72).

- Programmes de travaux sur bassins-versants :
 - o Comité de pilotage de l'étude bilan sur les bassins versants du Fessard, de l'Orne Champenoise, du Rhonne, et de la Vézanne (Syndicat Mixte Sarthe Est Aval Unifié n- SMSeau)
 - o Comité de Pilotage de l'étude du Bassin du Roule Crottes (Groupement de commandes de 3 EPCI en lien avec le syndicat SMSeau) x 2
 - o Comité technique de l'étude « Poumon vert » à Oizé (en lien avec le syndicat SMSeau)
 - o Comité de pilotage pour le futur programme d'actions du Syndicat Mixte Vègre Deux-Fonts Gée (SMVDFG)
 - o Comité de pilotage de l'étude sur le domaine du Bois Jourdan (Syndicat du Bassin entre Mayenne et Sarthe - SBeMS).
 - o Réunion en distanciel sur l'étude diagnostic sur la Bouchardière et le ruisseau de Parcé (Syndicat du Bassin entre Mayenne et Sarthe - SBeMS).
 - o Etude bilan sur les Basses Vallées Angevines (syndicat SMBVAR et conseil départemental 49)
- Elaboration des contrats territoriaux EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme « CT-EAU BVAR » et de Sarthe aval « CT-EAU SAV » : :
 - o Réunions d'articulation du CT-EAU BVAR avec les SAGE voisins (Mayenne, Sarthe aval et Loir) en lien avec les porteurs du contrat
 - o Echanges préalables avec les financeurs et les syndicats de rivière pour anticiper le CTEAU SAV
 - o Réunions de cadrage de ces deux contrats pour l'appel à projets et suite à la réception des candidatures
 - o Réunions de préparation des documents des contrats
 - o Audition à la Région pour le CT-EAU BVAR
- SDAGE/SAGE :
 - o Réseau des animateurs de SAGE (Agence de l'eau Loire-Bretagne et DREAL Pays-de-la-Loire): élaboration du programme de mesures du SDAGE 2022-2027
 - o Réunion des présidents de CLE (Comité de Bassin Loire-Bretagne)
- Réunions interservices de l'Etat :
 - o Comité départemental de l'eau (Préfecture de la Mayenne) x 2
 - o Comité départemental de l'eau (Préfecture du Maine-et-Loire)
 - o Mission Interservices de l'eau et de la nature (MISEN) technique en Sarthe
 - o Présentation du SAGE Sarthe aval approuvé en MISEN de la Mayenne
 - o Présentation du SAGE Sarthe aval approuvé en MISEN du Maine-et-Loire

- Gestion quantitative :
 - o Groupe de travail « Harmonisation des arrêtés cadre sécheresse 53 et 72 » avec les DDT (SBS)
 - o Stratégie quantitative régionale (DREAL Pays-de-la-Loire)
 - o Comité départemental sécheresse de la Sarthe

- Agriculture :
 - o Session de la Chambre départementale d'agriculture de la Sarthe : « Enjeux et perspectives pour l'agriculture en Sarthe ».
 - o Journée « animateurs » (captages, SAGE et techniciens de rivières), organisée par la Chambre d'Agriculture de la Mayenne,

- Urbanisme
 - o Inventaire des zones humides sur Angers-Loire-Métropole pour future intégration au PLUi, : réunion conjointe avec les SAGE voisins (Mayenne, Sarthe aval et Loir) pour cadrer la méthodologie d'inventaire en amont de l'appel d'offre.

- Etude prospective et de planification locale :
 - o Schéma départemental de Gestion de la Ressource en eau du Maine-et-Loire, dont plusieurs groupes de travail pilotés par le conseil départemental 49, la DDT 49, la chambre d'agriculture 49...

- Formation / webinaire ;
 - o Gestion intégrée des eaux pluviales, par l'association ADOPTA

- Etude sur les plans d'eau de l'OFB :
 - o Groupe inter-projets avec les 8 bassins versants en France retenus pour l'étude d'Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques
 - o Entretiens bilatéraux au lancement de l'étude avec l'ensemble des acteurs concernés

4 - MISE EN ŒUVRE OPERATIONNELLE DU SAGE

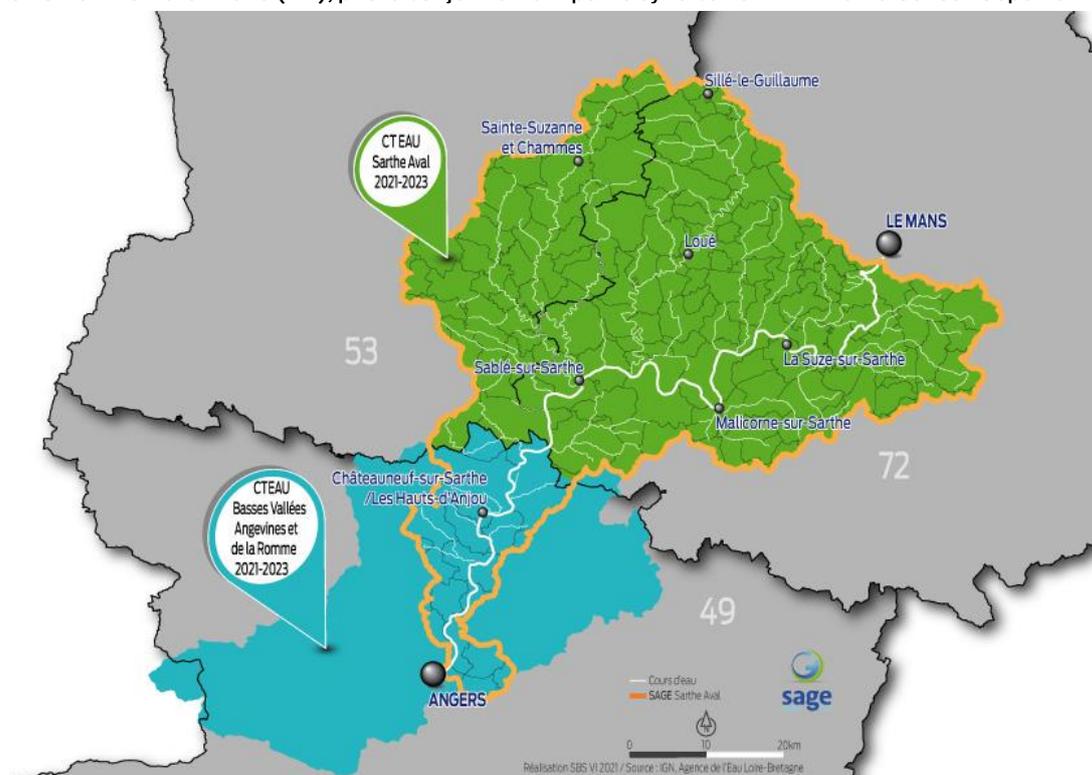
4.1 - Contrats directement liés à la mise en œuvre du SAGE

Le SAGE Sarthe aval a été approuvé le 10 juillet 2020. L'outil principal de mise en œuvre du SAGE est un contrat de financement nommé contrat territorial EAU « CT-Eau » signé entre :

- D'une part, tous les maîtres d'ouvrages qui s'engagent à porter les travaux visant la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques, et répondant aux objectifs du SAGE.
- Et d'autre part, les financeurs, qui sont principalement l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et la Région des Pays de la Loire. Les départements financent également certaines actions sur leur territoire.

En 2020, la construction de deux Contrats Territoriaux Eau à l'échelle du SAGE a pu être anticipée :

- CT-EAU Sarthe aval sur les portions mayennaises (53) et sarthoises du territoire du SAGE, piloté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe, structure porteuse du SAGE ;
- CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme (CT-EAU BVAR) couvrant notamment la portion du SAGE en Maine-et-Loire (49), piloté conjointement par le syndicat SMBVAR et le Conseil départemental 49.



Une forte mobilisation a été identifiée sur ces premiers contrats suite à la mise en œuvre du SAGE Sarthe aval. Un travail conséquent a été réalisé entre les porteurs du CT-EAU BVAR et les SAGE voisins (Mayenne, Sarthe aval et Loir). Ceci a permis d'articuler ces contrats entre eux pour une meilleure cohérence territoriale.

Ce travail d'anticipation a permis de disposer fin 2020 de deux contrats sont prêts pour le cycle de trois ans sur 2021-2023 (reste à passer dans les instances de validation des financeurs début 2021).

4.2 - Tableau de bord de suivi et d'évaluation du SAGE et valorisation des données sur l'eau

Le Syndicat du Bassin de la Sarthe (SBS) a entamé en 2020 une réflexion dans le but de mutualiser le suivi et l'évaluation des SAGE par la mise en place d'un tableau de bord commun aux trois SAGE. Cette réflexion, menée en collaboration avec les animateurs et en concertation avec les membres des CLE, a permis de définir une vingtaine d'indicateurs. Ces derniers sont suffisamment précis pour mener une analyse pertinente de l'évolution du territoire et des enjeux liés à l'eau, et suffisamment simples pour rendre accessibles et parlants les résultats. Ils abordent quatre thématiques transversales : la gouvernance et communication des SAGE, la qualité et la quantité de la ressource en eau et la prévention des inondations.

L'objectif de ces indicateurs est d'avoir une vision globale du bassin de la Sarthe et ainsi de mieux appréhender la logique amont aval. Ce tableau de bord mutualisé a été validé par les trois CLE début 2020.

Par ailleurs, la cartographie dynamique (CARMEN) consultable en ligne sur le site du SBS a été actualisée et simplifiée pour une compréhension rapide des enjeux du bassin de la Sarthe : <https://www.bassin-sarthe.org/cartographie-thematique-2020.html>

Ainsi, on y retrouve un rappel du découpage administratif et du contexte socio-économique puis plus en lien avec l'eau : les milieux naturels, la GEMAPI ainsi que les risques inondations. Tout cela est accompagné d'une explication de l'interface de consultation. Les cartes évolueront au fil de l'actualisation des données dont nous disposerons et de nouvelles thématiques seront abordées.

Enfin, le site Web du SBS dispose désormais d'une base (non exhaustive) de données en rapport avec l'eau : <https://www.bassin-sarthe.org/les-donnees-sur-leau.html>

Ces données sont disponibles à différentes échelles : départementale, régionale, Bassin Loire-Bretagne ou encore nationale. Certaines sont plus facilement accessibles que d'autres (simples tableaux, graphiques et cartes interactives).

5 – ACTIONS DE COMMUNICATION

5.1 – Les publications

MES'SAGES, le bulletin d'information des bassins de la Sarthe et de l'Huisne

Compte tenu du retard pris dans l'installation des instances suite aux élections locales (Commission locale de l'eau, comité syndical du SBS), aucun numéro de MES'SAGES n'a été publié en 2020.

Les newsletters

En 2020, 1 numéro de la Lettre Web d Syndicat du Bassin de la Sarthe a été adressée à près de 1 650 destinataires :

- Lettre Web du 5 octobre 2020

5.2 – Le site Web : www.bassin-sarthe.org

Depuis le 1^{er} janvier 2016, les activités de la CLE et les informations sur le SAGE sont relayées sur le site portail du Syndicat du Bassin de la Sarthe : www.bassin-sarthe.org. Au-delà de nouveautés sur l'ergonomie et le contenu, ce site est dit "responsive", c'est-à-dire adapté au format mobile (smartphone et tablette).

En 2020, en plus de la mise à jour de certaines rubriques (cartographie thématique, données sur l'eau), le site s'est enrichi d'une rubrique dédiée à la prévention des inondations.

Les chiffres de fréquentation du site sont les suivants pour 2020 :

- Nombre de visites : 10 304 (+9,8 %) ;
- Nombre de pages vues : 23 069 (0,6%) ;
- Durée moyenne d'une visite : 6'39" (+5,8%).

5.3 – Information et sensibilisation dans le cadre du SAGE

Présentation de l'organisation du grand cycle de l'eau à l'échelle du bassin de la Sarthe

Cette présentation a été faite auprès des élus du comité syndical du bassin de la Sarthe à l'issue du comité syndical du 2 décembre 2020. Il s'agissait d'aborder les outils de planification de la gestion intégrée de l'eau (SDAGE, SAGE) et de la prévention des inondations (PGRI, SLGRI) et de leur déclinaison opérationnelle locales (contrat territorial, PAPI, etc.)

Interventions au sein des formations agricoles du bassin versant

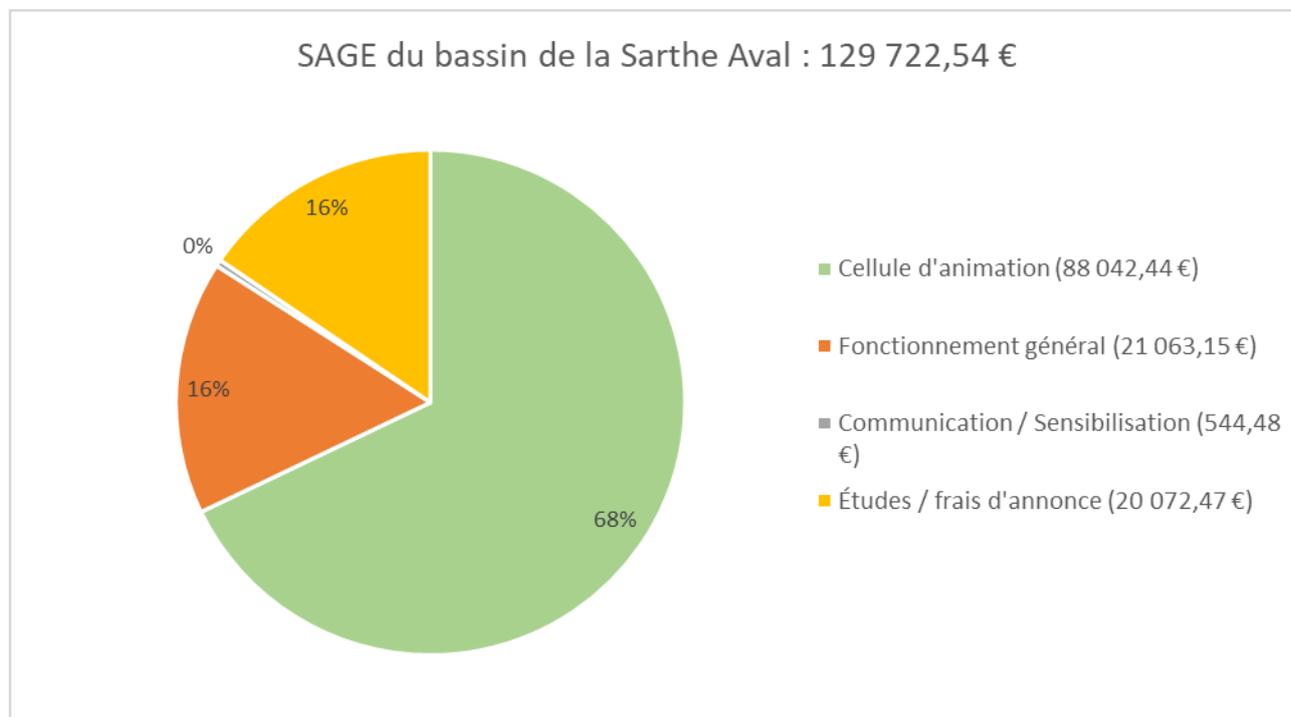
L'animatrice de la CLE a été sollicitée pour intervenir avec le Syndicat Mixte Vègre, Deux-Fonts et Gée (Raphaëlle HENNER et Rémy LEROUX) sur une demi-journée auprès d'une classe de 1^{ère} de la Maison Familiale Rurale Bernay en Champagne le 29 septembre 2020.

Cet échange a permis aux lycéens de travailler en trois petits groupes de travail :

- d'une part le fonctionnement d'un bassin versant et ce qu'est un SAGE,
- d'autre part de découvrir au bord d'un cours d'eau son fonctionnement et le milieu vivant associé (espèces benthiques, ripisylve...), ainsi que le métier de technicien de rivière.

6 – BUDGET ET FINANCEMENT

6.1 – Cellule d'animation du SAGE



En 2020, l'équipe dédiée spécifiquement à l'animation et la coordination des activités la CLE est composé de 4 agents correspondant à 2 Équivalents Temps Plein (ETP) :

- 1 animatrice de CLE ;
- 1 gestionnaire administratif et comptable (1/3 ETP),
- 1 chargé de mission « Appui technique GEMAPI et Planification de la Prévention des inondations" (1/3 ETP),.
- 1/3 ETP chargé de mission "SIG, analyse territoriale" (1/3 ETP).

L'équipe compte en plus un chargé de mission « étude plans d'eau » de l'Office Français de la Biodiversité. Suite à l'étape 1 réalisée par un stage de fin d'étude entre mars et août 2020, le Syndicat du Bassin de la Sarthe a engagé un contrat de projet d'un an et demi à compter de janvier 2021.

En 2020, dans le cadre de l'élaboration du SAGE, le Syndicat du Bassin de la Sarthe bénéficie du soutien financier de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, du Conseil régional des Pays de la Loire et du Département de la Mayenne. L'Office Français de Biodiversité finance en parallèle une étude sur l'impact cumulé des plans d'eau entre 2020 et 2022.

Recettes Cellule d'animation Sarthe aval (animation + fonctionnement général + Comm-Sensibilisation + étude OFB)	Recettes	
Agence de l'eau Loire-Bretagne	97 063,44 €	75%
Office Français de la Biodiversité	0 €	0%
Région Pays de la Loire	9 600 €	7,4%
Département de la Mayenne	2 129,25 €	1,6%
SBS	20 929,85 €	16%
TOTAL	129 722,54 €	100,00%

6.2 – Actions de communication

En 2020, quelques travaux d'impression InterSAGE ont été engagés, générant un coût de 184 euros. Il n'y a eu aucun coût de communication liée strictement à la Commission locale de l'eau.

7 - ANALYSE, BILAN, PERSPECTIVES

Analyse et bilan

Compte tenu de la crise sanitaire liée à la pandémie COVID-19 et des élections municipales de mars 2020, la Commission locale de l'eau n'a pu se réunir qu'une seule fois. Un important retard a été pris dans la procédure de renouvellement partiel de la CLE : l'arrêté modificatif n'a été pris que fin décembre 2020.

Malgré cela, le lancement de la mise en œuvre opérationnelle du SAGE n'a pas été suspendue. La construction des deux Contrats Territoriaux Eau a pu être anticipée :

- -CT-EAU Sarthe aval sur les portions mayennaises (53) et sarthoises du territoire du SAGE, piloté par le Syndicat du Bassin de la Sarthe, structure porteuse du SAGE ;
- CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme (CT-EAU BVAR) couvrant notamment la portion du SAGE en Maine-et-Loire (49), piloté conjointement par le syndicat SMBVAR et le Conseil départemental 49.

Une forte mobilisation a été identifiée sur ces premiers contrats suite à la mise en œuvre du SAGE Sarthe aval. Un travail conséquent a été réalisé entre les porteurs du CT-EAU BVAR et les SAGE voisins (Mayenne, Sarthe aval et Loir). Ceci a permis d'articuler ces contrats entre eux pour une meilleure cohérence territoriale.

Ce travail d'anticipation a permis de disposer fin 2020 de deux contrats sont prêts pour le cycle de trois ans sur 2021-2023 (reste à passer dans les instances de validation des financeurs début 2021).

Par ailleurs, la mutualisation Inter-SAGE au sein du SBS s'est poursuivie notamment via un tableau de bord commun, des supports de communication mutualisés et des préparations d'avis techniques communs.

Principales perspectives 2021

- Mobiliser la CLE renouvelée suite aux élections municipales de 2020, notamment via la formation des nouveaux membres de la CLE et de leurs agents des communautés de communes concernés par la GEMAPI.
- Finaliser et piloter le **contrat territorial « CT EAU Sarthe aval 2021-2023 »**, et l'articuler avec le second contrat « CT-EAU des Basses Vallées Angevines et de la Romme 2021-2023 ».
- Animer la **phase de mise en œuvre** suite à l'arrêté d'approbation de 2020, avec notamment des commissions thématiques à installer :
 - o *Commission quantitative :*
 - *Étude quantitative complémentaire sur l'axe de la Sarthe*
 - *Suite de l'étude OFB « plans d'eau »*
 - o *Groupe de travail « gestion coordonnée des ouvrages »*

Le Président de la
Commission locale de l'eau,
Antoine d'AMECOURT

